



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022

Le 1 décembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 25 novembre 2022.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Michel AMAR, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Sandy VETILLART, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Pierre DENIZIOT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Claude ROCHER, Mme Armelle GENDARME, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Stéphanie MOLTON, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Thomas CLEMENT, M. Olivier CARAGE, M. André DE BUSSY, M. Maurice GILLE, M. Sidi DAHMANI, Mme Emmanuelle BONNEHON, Mme Joumana SELFANI, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Dorine BOURNETON, Mme Marie-Laure FOUASSIER, Mme Cathy VEILLET, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Philippe MARAVAL, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Marie THOMAS, Mme Laurence DICKO, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Guillaume BAZIN, M. Yann-Maël LARHER, Mme Agathe RINAUDO, Mme Constance PELAPRAT, M. Denys ALAPETITE, Mme Clémence MAZEAUD, M. Antoine DE JERPHANION, M. Evangelos VATZIAS, Mme Bai-Audrey ACHIDI, Mme Judith SHAN, M. Bertrand RUTILY, M. Rémi LESCOEUR.

EXCUSES REPRESENTE(S) :

Mme Béatrice BELLIARD qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle CORNET RICQUEBOURG
Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES qui a donné pouvoir M. Olivier CARAGE jusqu'au point 1
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir Mme Jeanne DEFRANOUX
M. Sébastien POIDATZ qui a donné pouvoir Mme Blandine DE JOUSSINEAU
Mme Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir Mme Armelle GENDARME
M. Hilaire MULTON qui a donné pouvoir M. Antoine DE JERPHANION
Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT qui a donné pouvoir M. Rémi LESCOEUR
M. Bertrand RUTILY qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN à partir du point 17

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Laure GODIN

1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement durables dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commission de l'Urbanisme et des Travaux

M. Alain MATHIOUDAKIS

2. Plan de sobriété et approbation de la charte d'engagement EcoWatt RTE.

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

Mme Marie-Laure GODIN

3. 7, place René Clair - Désaffectation et déclassement du domaine public des volumes 63, 65 et 66 - Cession à la société ATIM UNIVERSITY SCI des volumes déclassés - Constitution et modification de diverses servitudes notamment de passage pour piétons.

Commission de l'Urbanisme et des Travaux et Commission des Finances et des Affaires Economiques

4. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement (Année 2021)

Commission de l'Urbanisme et des Travaux et Commission des Finances et des Affaires Economiques

5. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (année 2021)

Commission de l'Urbanisme et des Travaux et Commission des Finances et des Affaires Economiques

6. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Boulogne-Billancourt, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

Commission des Finances et des Affaires Economiques

7. Personnel communal - Mesures diverses

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

M. Pascal LOUAP

8. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour le Centre social.

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

9. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine pour le déclin Ado.

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

Mme Christine LAVARDE-BOEDA

10. Constatation des provisions de l'exercice 2022

Commission des Finances et des Affaires Economiques

11. Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2022 relative au budget principal et n°3 relative au budget annexe Piscine patinoire

Commission des Finances et des Affaires Economiques

12. Ajustement de l'actif dans le cadre de la fiabilisation des comptes et de la mise en œuvre du CFU

Commission des Finances et des Affaires Economiques

13. Correction du capital restant dû au titre du transfert de compétence.

Commission des Finances et des Affaires Economiques

14. Taxe d'aménagement pour l'exercice 2023

Commission des Finances et des Affaires Economiques

15. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2023)

Commission des Finances et des Affaires Economiques

16. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2023 - Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2022 - Reprise d'une subvention attribuée au titre de l'année 2022 - Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention d'investissement.

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

M. Michel AMAR

17. Calcul dématérialisé du quotient familial - migration de l'API Particulier vers l'API Impôt Particulier - demande d'habilitation à la DGFIP pour l'API impôt particulier

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

18. Modification du règlement intérieur des inscriptions et facturations des activités municipales.

Commission des Affaires Générales et Sociales

Mme Béatrice BELLARD

19. Passation du marché de travaux pour la réalisation de la future production de froid pour la patinoire et la mise en œuvre de la récupération de la chaleur fatale.

**Commission de l'Urbanisme et des Travaux et Commission des Finances et des Affaires
Economiques**

Mme Armelle GENDARME

20. Piscine et patinoire municipales - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure.

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires
Economiques**

M. Pierre DENIZIOT

21. Attribution du Prix Initiative Handicap et actualisation du règlement.

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires
Economiques**

22. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 27 logements locatifs sociaux sis à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle ' le passage de Châteaudun ' (dit ' LOT NORD ') à Boulogne-Billancourt.

Commission des Finances et des Affaires Economiques

23. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 14 logements locatifs sociaux sis à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle ' le passage de Châteaudun ' (dit ' LOT SUD ') à Boulogne-Billancourt.

Commission des Finances et des Affaires Economiques

24. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 18 logements locatifs sociaux sis 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt.

Commission des Finances et des Affaires Economiques

M. Jean-Claude MARQUEZ

25. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la réalisation de travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt

**Commission de l'Urbanisme et des Travaux et Commission des Finances et des Affaires
Economiques**

Mme Armelle GENDARME

26. Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés lors de compétitions internationales, européennes ou nationales pour l'année 2022.

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires
Economiques**

27. Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés lors de compétitions internationales, européennes ou nationales à compter du 1er janvier 2023.

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires
Economiques**

M. Thomas CLEMENT

28. Dérogation au principe du repos dominical pour l'année 2023

Commission des Affaires Générales et Sociales

M. André de BUSSY

29. Cinéma de l'Espace Landowski - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure.

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

30. Adhésion au Syndicat des scènes publiques (SNSP) et signature du traité avec la SACD (Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD))

Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances et des Affaires Economiques

M. Pierre-Christophe BAGUET

31. Communication sur les rapports des syndicats intercommunaux et de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2021.

Mme Marie-Laure GODIN

32. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2021

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement durables dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Article 1er : Le Conseil municipal prend acte, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de l'établissement public territorial s'est tenu en la présente séance du conseil municipal

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre la présente délibération.

La délibération n° 1 prend acte.

2. Plan de sobriété et approbation de la charte d'engagement EcoWatt RTE.

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à signer la Charte nationale d'engagement ECOWATT avec RTE.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. 7, place René Clair - Désaffectation et déclassement du domaine public des volumes 63, 65 et 66 - Cession à la société ATIM UNIVERSITY SCI des volumes déclassés - Constitution et modification de diverses servitudes notamment de passage pour piétons.

Article 1^{er} : La désaffectation et le déclassement du domaine public des volumes 63, 65 et 66 situés 7, place René Clair, cadastrés section BQ n° 146 et 214, d'une superficie totale de 42 m², conforme au modificatif de l'état descriptif de division en volumes de l'Ilot C1 la ZAC du Point du Jour, établi par le Cabinet Legrand le 19 novembre 2021, sont prononcés.

Article 2 : La cession à la société ATIM UNIVERSITY SCI, des volumes 63, 65 et 66 situés 7, place René Clair, cadastrés section BQ n° 146 et 214, d'une superficie totale de 42 m² conforme au modificatif de l'état descriptif de division en volumes de l'Ilot C1 la ZAC du Point du Jour, établi par le Cabinet Legrand le 19 novembre 2021, au prix de 8.400 € HT correspondant à l'évaluation de France Domaine, est approuvée.

Article 3 : La constitution de servitudes d'empiètement des habillages de 22 poteaux grevant les volumes de la Ville 53, 212 et 217 et la modification de la servitude de passage par réduction de 18,50 m² de l'assiette des volumes de la Ville 67 et 53, situés 7, place René Clair, cadastrés section BQ n° 146 et 214, moyennant le versement à la Ville par ATIM UNIVERSITY SCI d'une redevance forfaitaire d'occupation de 3.000 € HT correspondant à l'évaluation de France Domaine, sont approuvées.

Article 4 : La création d'une nouvelle emprise de 109 m² de la servitude de passage grevant les volumes 58 et 65 au profit des volumes de la Ville 53 et 64, situés 7, place René Clair, cadastrés section BQ n° 146 et 214, est approuvée.

Article 5 : Le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents.

Article 6 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement (Année 2021)

Article 1^{er} : Le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement pour l'année 2021 est approuvé.

La délibération n° 4 prend acte.

5. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (année 2021)

Article 1^{er} : le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SPL SOA pour l'année 2021 est approuvé

La délibération n° 5 prend acte.

6. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Boulogne-Billancourt, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

Article 1^{er} : Approuve la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant la commune de Boulogne-Billancourt, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres qui le souhaitent en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest ; ces prestations seront réalisées sur les espaces publics sur lesquels chaque membre du groupement exerce ses compétences.

Article 2 : Approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Article 3 : Accepte que l'établissement public territorial assume le rôle de coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres compétente soit celle de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Article 4 : Autorise le Maire à signer ladite convention portant groupement de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, de Chaville, d'Issy-les-Moulineaux, de Marnes-la-Coquette, de Meudon, de Sèvres, de Vanves, de Ville d'Avray.

Article 5 : Les crédits correspondants seront au chapitre ... du budget.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. Personnel communal - Mesures diverses

Article 1 : Le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe 1 et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 2 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer les contrats suivants dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique susvisé aux articles L313-1, L332-8 à L332-12 et L343-1 :

Intitulé du poste	Durée maximum	Rémunération définie par référence à l'échelle indiciaire ou aux cadres d'emplois suivants
Directeur général adjoint du Pôle RH, Solidarités, Santé et Petite enfance	3 ans renouvelable	Emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants
Directeur général adjoint du Pôle Transformation numérique	3 ans renouvelable	Emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants
Directeur général adjoint du Pôle Juridique et Citoyenneté	3 ans renouvelable	Emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants
Directeur général adjoint du Pôle Proximité	3 ans renouvelable	Emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants

Directeur technique du Carré Belle-Feuille à la Direction de la Culture	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Ingénieurs territoriaux
Chargé de mission « coordination et optimisation des compétences – Mise en place des SI » à la Direction des Bâtiments et Ressources	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux

Article 3 : Afin de bénéficier des missions d'inspection et de conseil en prévention des risques professionnels, le maire est autorisé à signer la convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne pour une durée de cinq ans, telle que jointe en annexe 2.

Article 4 : Le Conseil municipal approuve les modifications suivantes apportées à la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement peut être concédé par nécessité absolue de service (NAS) ou mis à disposition par convention d'occupation précaire (COP) avec astreintes et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision :

Emploi/fonction logement mis à disposition par convention d'occupation précaire avec astreintes	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directeur des Bâtiments et Ressources	87	Thiers (rue)	5	112,57
Emploi/fonction logement concédé par nécessité absolue de service	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directeur Général Adjoint	107	Aguesseau (rue d')	4	96,44
Directeur Général Adjoint	107	Aguesseau (rue d')	3	80,22
Directeur Général Adjoint	12	Bellevue (rue de)	2	48
Directeur Prévention et Sécurité	107	Aguesseau (rue d')	4	83,79
Gardien élémentaire Saint-Denis	31	Saint-Denis (rue)	4	84,18
Responsable des ateliers municipaux	174	Billancourt (rue de)	4	98,21
Emploi/fonction retrait de logement mis à disposition par convention d'occupation précaire avec astreintes	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Permanence sinistre	12	Solférino (rue de)	2	29,40
Permanence sinistre	107	Aguesseau (rue d')	3	80,22
Permanence sinistre	12	Bellevue (rue de)	2	48
Emploi/fonction retrait de logement concédé par nécessité absolue de service	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directeur Général Adjoint des Services Techniques	92	Gabriel et Charles Voisin (rue)	3/4	87,5
Directeur des Bâtiments, du CTM et des Transports	87	Thiers (rue)	5	112,57

Gardien élémentaire Saint-Denis	31	Saint-Denis (rue)	2	57,16
---------------------------------	----	-------------------	---	-------

Article 5 : Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour le Centre social.

Article 1er : Les conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Boulogne-Billancourt suivantes, sont approuvées :

- Prestations de service Centre social « Animation globale et coordination »
- Prestations de service Centre social « Animation collective familles »

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les conventions objet de l'article 1 ainsi que tout avenant éventuel.

Article 3 : Les recettes afférentes à cette convention sont inscrites au chapitre correspondant du budget des exercices concernés.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine pour le déclic Ado.

Article 1er : La Convention d'Objectifs et de Financement « Prestations de service accueil de loisirs (ALSH) pour l'Accueil Adolescent » entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, est approuvée.

Elle couvre l'année civile 2022 et expirera le 31 décembre 2022.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que tout avenant éventuel.

Article 2 : Les recettes afférentes à cette convention sont inscrites au chapitre correspondant du budget de l'exercice 2022..

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. Constatation des provisions de l'exercice 2022

Article 1er : la reprise de provision pour dépréciation d'actifs circulants de 271 000 euros est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 2 : la reprise de provision pour risques et charges de 115 000 euros est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 3 : la reprise de provision pour Compte Épargne Temps de 20 500 € est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 4 : la maquette de DM2 est approuvée.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2022 relative au budget principal et n°3

relative au budget annexe Piscine patinoire

Article Unique : La décision modificative n°2 pour l'exercice 2022 du budget principal et la décision modificative n°3 du budget annexe Piscine patinoire sont approuvées. L'état des autorisations de programme du budget principal et du budget annexe est également approuvé.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. Ajustement de l'actif dans le cadre de la fiabilisation des comptes et de la mise en œuvre du CFU

Article unique : Autorise le comptable à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

		Débit	Crédit
1068		50 489,00	
	28051		20 912,00
	281314		2 200,00
	281318		6 891,00
	281352		20 486,00
Total		50 489,00	50 489,00

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. Correction du capital restant dû au titre du transfert de compétence.

Article 1^{er} : Approuve la comptabilisation du remboursement de l'échéance d'emprunt de 30 896 € réglée à tort par la ville sur le budget annexe Billancourt Seguin avant son transfert à GPSO sur le compte 16818 – autres emprunts.

Article 2 : Autorise le comptable public à procéder à l'écriture de correction d'ordre non budgétaire au titre du transfert de compétence.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
16818	Autres emprunts	30 896	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		30 896

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Taxe d'aménagement pour l'exercice 2023

Article Unique : Fixe le taux de reversement de la taxe d'aménagement à 0% au titre de l'exercice 2023.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2023)

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances sont actualisés conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Maire est autorisé à prendre des décisions tarifaires :

- dans le cadre du nouveau marché de commercialisation d'espaces publicitaires du BBI ;

- lorsque les circonstances particulières et imprévisibles affectent le fonctionnement ordinaire des occupations du domaine public et nécessitent de ce fait, la révision des tarifs ou leur gratuité ;

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prise en vertu des délégations reçues du conseil municipal.

Article 3 : Le Maire est chargé de signer les conventions et tout acte afférent à la mise à disposition des différents espaces du domaine public.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2023 - Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2022 - Reprise d'une subvention attribuée au titre de l'année 2022 - Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention d'investissement.

Article 1^{er} : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2023, aux associations ci-après désignées :

Actions de Cohésion Territoriale

935 Accueil aux Familles et Insertion (A.F.I.)	17 000 €
935 Centre Boulonnais d'Initiative Jeunesse (C.E.B.I.J.E.)	30 000 €
935 Aquitaine Forum	805 €
935 Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A.)	1 200 €
935 Association de Solidarité Internationale et de l'Intégration (A.S.I.)	2 100 €
935 Boulogne-Billancourt Convivialité	1 200 €
935 Défi Famille – Les Pâtes au beurre	1 500 €
935 Groupe d'Études et de Recherches de Méthodes Actives d'Éducation (G.E.R.M.A.E.)	3 300 €
Total Actions de Cohésion Territoriale	57 105 €

Administration Générale

936 Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt (O.T.B.B)	400 000 €
Total Administration Générale	400 000 €

Anciens Combattants

930 Amicale Boulonnaise des Anciens Combattants (A.B.A.C.A.M.)	400 €
--	-------

930	Amicale des Anciens Combattants de la 2ème DB	680 €
930	Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	1 200 €
930	F.N.A.C.A. - Comité de Boulogne	800 €
930	Médaillés Militaires - 189ème section	300 €
930	Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur - Comité de Boulogne	310 €
930	Souvenir Français - Comité de Boulogne-Billancourt	2 000 €
930	Union Nationale des Combattants (U.N.C.) - 28ème section de Boulogne Billancourt	650 €
930	Union Nationale des Parachutistes du Sud des Hauts-de-Seine (U.N.P. – 92 Sud)	200 €

Total Anciens Combattants

6 540 €

Culture

Académie musicale Philippe Jaroussky

933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	7 500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	10 000 €
933	Centre Ludique de Boulogne-Billancourt	84 500 €
933	Forum Universitaire de l'Ouest Parisien (F.U.O.P.)	25 625 €
933	Ametis	900 €
933	Amis des Nouvelles Orgues de Notre-Dame de Boulogne-Billancourt	1 000 €
933	Amis du Musée Albert KAHN	6 000 €
933	Amis du Musée des années 30 (Société historique et artistique)	3 600 €
933	Amitié Information	1 000 €
933	Anciens Travailleurs Renault de l'Ile Seguin (A.T.R.I.S.)	1 000 €
933	Ars Mobilis	3 000 €
930	Association Culturelle Juive de Boulogne-Billancourt (A.C.J.B.B.)	10 000 €
	Association de Minéralogie et Paléontologie - Le Lutétien	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	250 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	500 €
933	Association Philatélique de Boulogne-Billancourt	800 €
	Aumônerie de l'Enseignement Public de Boulogne	
930	<i>Subvention de fonctionnement</i>	3 200 €
900	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
	Boulogne Harmonie	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	12 400 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	600 €
933	Bridge et Loisirs	300 €
	Carré sur Seine	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
930	Centre Communautaire Israélite de Boulogne-Billancourt (C.C.I.B.B)	5 130 €
933	Centre de Création Chorégraphique et Enseignement Artistique (C.C.C.E.A)	3 000 €
933	Cercle Celtique Kornog War Raog	600 €
933	Cercle Généalogique de Boulogne-Billancourt	500 €
933	Chœur d'Artichaut	2 150 €
	Club des Brodeuses de Boulogne	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	400 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
933	Compagnie Jayann'Act	1 000 €
	Culture et Bibliothèque Pour Tous - section de Boulogne Galliéni	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €

903	<i>Subvention d'investissement</i>	750 €
933	Culture et Bibliothèque Pour Tous - bibliothèque du Forum	3 650 €
933	Danse en Chantier	900 €
933	Dia Danse	5 800 €
	École des Arts de la Piste - Cirque Nomade	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	20 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	9 000 €
933	Erda Accentus	15 000 €
	Groupe d'Expression Culturelle Brésilienne (Cie Claudio Basilio)	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	1 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	3 500 €
933	Indy Eye Prod	1 000 €
933	La Lupinelle	2 500 €
	Les Amis de Notre-Dame de Boulogne	
930	<i>Subvention de fonctionnement</i>	10 000 €
900	<i>Subvention d'investissement</i>	50 000 €
933	Les Petits Curieux de Boulogne	1 000 €
933	Les Savoirs Échangés	1 800 €
903	Maîtrise des Hauts-de-Seine – <i>Subvention d'investissement</i>	30 000 €
933	Mémoire et Traditions des Juifs d'Algérie - Morial	3 350 €
933	Miel de Lune	1 000 €
	Model Kit Static Boulonnais	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	800 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	600 €
933	Révéléateur	5 000 €
933	Sarastro	1 000 €
933	Société des Beaux-Arts de Boulogne-Billancourt (S.B.A.B.B)	2 250 €
933	Théâtre du Tilleul	4 600 €
	Théâtre In Love	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	500 €
Total Culture		375 455 €

Développement Durable

937	Coopterre	1 500 €
Total Développement Durable		1 500 €

Éducation

932	Jardin de Solférino	20 306 €
932	Maison de l'Enfant	26 838 €
932	Union pour l'Éducation Populaire des Élèves de l'Enseignement Primaire Privé (U.E.P.E.E.P.P)	31 250 €
932	Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine (PEP 92)	450 €
932	Association PEEP BB	2 700 €
932	Boulogne Informatique Club	950 €

932	Éducation-Motivation Parents	1 100 €
932	Éveil Japon	900 €
932	Foyer socioéducatif du collège Jean Renoir	1 715 €
932	Foyer socioéducatif du collège Paul Landowski	900 €
932	Lire et Faire Lire dans les Hauts de Seine	500 €
932	Philotechnique	25 000 €
932	Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (S.A.I.S. 92)	1 350 €
932	Union des Conseils locaux FCPE de Boulogne-Billancourt	2 400 €
932	Union Nationale des associations autonomes des Parents d'Élèves de Boulogne-Billancourt	725 €

Total Éducation

117 084 €

Espaces Publics et Commerces

936	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne (A.C.M.B.B)	7 500 €
936	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne (A.C.M.B.B) – Taxe additive	64 000 €
936	Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (U.C.A.B.B)	14 725 €
936	Les Créateurs de Boulogne	2 000 €

Total Espaces Publics et Commerces

88 225 €

Handicap

934	UNAPEI Hauts de Seine 92	7 250 €
934	Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Boulogne-Billancourt	1 300 €
934	Cap Handicap	1 000 €
934	Comité Départemental Handisports des Hauts-de-Seine	1 000 €
934	France Alzheimer	900 €
934	Habitat et Humanisme	20 000 €
934	Handidanse - Handi'art	2 700 €
934	La Nuit du Handicap	2 000 €
934	Les Auxiliaires des Aveugles	300 €
934	Autistes sans Frontières 92 - Les Premières Classes	1 900 €
934	Luciole 92	1 500 €
	Terre d'Arcs en Ciel	
934	Subvention de fonctionnement	2 000 €
904	Subvention d'investissement	8 000 €
934	Trisomie 21 des Hauts-de-Seine	900 €
934	Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (U.N.A.F.A.M. 92)	900 €
934	VACANDI	700 €

Total Handicap

52 350 €

Jeunesse

933	Centre d'Animation de Boulogne (C.A.B.)	20 188 €
933	Beth Loubavitch de Boulogne	14 725 €
	Centre Nautique des Scouts Marins de Boulogne (C.N.S.M.B.)	
933	Subvention de fonctionnement	5 000 €
903	Subvention d'investissement	4 000 €

933	Comité des Hauts-de-Seine (UNICEF 92)	855 €
	Eclaireuses Eclaireurs de France - Groupe Lapérouse Boulogne-Billancourt	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
	Éclaireuses Éclaireurs Unionistes de France - Groupe Local de Boulogne	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	2 500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
	Groupe EDLC -les Enfants de la Comédie - École de spectacle Karin Catala	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	10 450 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
933	Les Artistes en Herbe (A.E.H)	4 510 €
	L'outil en mains de Boulogne 92	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	860 €
	Scouts et Guides de France - Groupe de Boulogne	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	6 500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
	Scouts et Guides de France - Groupe Mar Maroun	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	2 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
903	Scouts et Guides d'Europe - <i>Subvention d'investissement</i>	4 000 €
	Scouts Unitaires de France - Groupe de Boulogne	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	8 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 100 €
	Total Jeunesse	104 188 €

Logement

935	Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hauts de Seine (A.D.I.L.92)	10 000 €
935	Amicale des Locataires HLM du square de l'Avre et des Moulineaux	2 080 €
935	Association des Locataires des Immeubles Pont de Sèvres (A.L.I.P.S.)	500 €
935	Groupement des Locataires de Boulogne-Billancourt (G.L.B.B)	1 710 €
935	Un Logement pour Tous (U.L.P.T)	1 625 €
	Total Logement	15 915 €

Maison du Droit

935	Association Tutélaire de Boulogne-Billancourt (A.T.B.B.)	15 000 €
	Total Maison du Droit	15 000 €

Petite Enfance

934	Bambolino	19 250 €
934	Boules et Billes	15 000 €
934	Les Petites Têtes de l'Art	16 250 €
934	Aide-moi à faire seul	20 000 €
934	Enfance Majuscule	2 500 €

934	Maison des Familles du 92	22 500 €
934	SOS Urgence Garde d'Enfants	300 €
Total Petite Enfance		95 800 €

Prévention et Sécurité

931	Association d'Aides aux Victimes d'Infractions Pénales (A.D.A.V.I.P. 92)	2 705 €
931	Association Départementale de Protection Civile des Hauts-de-Seine	2 705 €
931	Comité Départemental de la Prévention Routière des Hauts-de-Seine	450 €
Total Prévention et Sécurité		5 860 €

Ressources Humaines

930	Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	258 374 €
Total Ressources Humaines		258 374 €

Santé

934	Action Leucémies	1 750 €
934	Amicale des Médecins de Boulogne-Billancourt (A.M.B.B.)	270 €
934	Amicale des Professionnels de Santé de Boulogne-Billancourt (A.P.S.B.B.)	5 000 €
934	Centre Médical d'Appui Espoir Hope Elikia : vaincre la drépanocytose	12 000 €
934	<i>Subvention de fonctionnement</i>	1 000 €
904	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
934	Oppelia Le Trait d'Union	11 400 €
934	Tournesol - Artistes à l'hôpital	1 280 €
934	Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers des Hauts-de-Seine (V.M.E.H.)	2 000 €
934	VISITATIO	10 000 €
Total Santé		45 700 €

Séniors

934	Bien Vieillir à Boulogne	8 900 €
Total Séniors		8 900 €

Solidarité

934	Aurore	8 550 €
934	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts de Seine Sud (C.I.D.F.F. Hauts de Seine Sud)	23 750 €
936	Seine Ouest Entreprise et Emploi - Comme à la Maison	24 500 €
934	Bénénova	4 000 €
934	Centre pour l'Emploi et l'Action Sociale (C.E.A.S)	570 €
934	Croix-Rouge Française - Délégation Locale de Boulogne-Billancourt	18 000 €
934	Entraide du Figuier	13 540 €

934	Entraide Familiale de Boulogne	11 400 €
934	Les Petits Frères des Pauvres	4 060 €
934	Les Restaurants du Cœur - Les relais du cœur du 92	2 500 €
934	Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (L.I.C.R.A)	5 000 €
934	Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	1 900 €
934	Ozanam	5 000 €
934	Secours Catholique des Hauts-de-Seine	5 700 €
934	Secours Populaire Français – Comité de Boulogne Billancourt	7 600 €
934	SOS Amitié Ile-de-France	1 500 €

Total Solidarité

137 570 €

Sports

Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (A.C.B.B.)

93	Subvention de fonctionnement	1 159 000 €
3		
90	Subvention d'investissement	150 000 €
3		
93	Stade Français	7 500 €
3		
93	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B)	33 625 €
3		
93	Val de Seine Basket	52 500 €
3		
	Agrippine	
93	Subvention de fonctionnement	500 €
3		
90	Subvention d'investissement	1 400 €
3		
93	Association Sportive du collège Jean Renoir	1 900 €
3		
93	Association Sportive du lycée Etienne Jules Marey	500 €
3		
93	Association Sportive du lycée Jacques Prévert	500 €
3		
93	Association Sportive du lycée Simone Veil	1 900 €
3		
93	Association de l'Ouest Parisien Qwan Ki Do (A.O.P.Q.K.D.)	500 €
3		
93	Boulogne Aïkido Club	2 200 €
3		
93	Boulogne-Billancourt Natation	2 000 €
3		
93	Club Olympique de Billancourt (C.O.B.)	4 800 €
3		
93	Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports du 92	
3	(C.D.M.J.S. 92)	300 €
93	Cyclo Club de Boulogne-Billancourt (C.C.B.B.)	300 €
3		
93	École de Glace de la Patinoire de Boulogne	9 500 €
3		
93	Golf'lib, Le Golf en Liberté	1 000 €
3		

93 3	Karaté Club de Boulogne	14 000 €
93 3	Les Scubabous - Club de plongée de Boulogne-Billancourt	20 000 €
	Paris Euskal Pilota	
93 3	<i>Subvention de fonctionnement</i>	2 000 €
90 3	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
93 3	Poings de Départ	4 500 €
93 3	Voiles de Seine	20 000 €
93 3	Voltigeurs de Billancourt	4 000 €

Total Sports

1 495 425 €

Vie des Quartiers

935	Accueil des villes Françaises Boulogne-Billancourt (A.V.F)	500 €
935	Association des Quais de Boulogne-Billancourt (A.Q.B.B.)	2 000 €
935	CERFIA	400 €
935	Félin pour l'Autre 92 Boulogne	3 000 €

Total Vie des Quartiers

5 900 €

Article 2 : Le Maire est autorisé à procéder au versement de ces subventions, dès le mois de janvier 2023, dans la limite des autorisations budgétaires, approuvées par le Conseil Municipal, à l'occasion de la présente séance, jusqu'à l'adoption du vote du BP 2023.

Article 3 : Lorsque les subventions énumérées à l'article 1 sont versées de manière fractionnée, le dernier mandatement est subordonné à la présentation, par l'association, de l'ensemble des pièces prévues au dossier annuel de demande de subvention.

Article 4 : La subvention suivante est attribuée, au titre d'une avance pour l'année 2023, au Centre Communal d'Action Sociale :

925	Centre communal d'action sociale	350 000 €
-----	----------------------------------	-----------

Article 5 : Les dépenses concernées par les articles 1, 2, 3, 4 et 8 de la présente délibération seront inscrites au Budget Primitif 2023.

Article 6 : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2022, aux associations ci-après désignées :

Chapitre	Associations	Montant
933	A.C.B.B	350 000 €
937	Atelier Participatif du Low Tech Lab de la Maison de la Planète	200 €

Article 7 : Le versement du solde d'un montant de 49 500 € de la subvention de 66 000 € attribué à l'Amicale des Médecins de Boulogne-Billancourt lors du Conseil Municipal du 14 avril 2022 est annulé, les activités de la Maison médicale de Garde ayant cessé.

Article 8 : Dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2023, aux structures ci-après désignées :

Imputation budgétaire	Associations	Montant de la subvention 2023
933	A.C.B.B	242 090 €
933	Agrippine	1 300 €
933	Chœur d'Artichaut	2 800 €
933	École de glace de la patinoire de Boulogne	1 850 €
933	École des Arts de la Piste – Cirque Nomade	6 000 €
933	Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	5 000 €
933	Groupe d'expression culturelle brésilienne – Cie Claudio Basilio	3 100 €
933	Handidanse – Handi'Art	1 600 €
933	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.)	25 200 €
933	Voiles de Seine	6 000 €
	SOUS-TOTAL	294 940 €
934	C.C.A.S. – C.L.I.C.	160 971 €
	TOTAL	455 911 €

Article 9 : Sont approuvées les conventions à passer entre la Ville et l'association Révélateur pour le versement de la subvention de fonctionnement et entre la Ville et Les Amis de Notre-Dame de Boulogne pour le versement de la subvention d'investissement. Le Maire est autorisé à les signer ainsi que leurs avenants éventuels.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Calcul dématérialisé du quotient familial - migration de l'API Particulier vers l'API Impôt Particulier - demande d'habilitation à la DGFIP pour l'API impôt particulier

Article 1 : Le Maire est autorisé à demander l'habilitation à la DGFIP pour la transmission des données fiscales via le module API impôt particulier, en vue de simplifier les démarches pour les citoyens, en dématérialisant le calcul du quotient familial basé sur le revenu fiscal de référence (RFR) avec l'accord express des familles.

Article 2 : Les données fiscales transmises via l'API Impôt particulier sont les suivantes :

Contrôle de l'identité	Date recouvrement
Déclarant 1 : Nom	Date établissement
Déclarant 1 : Nom de naissance	Nb de parts
Déclarant 1 : Prénoms	Situation famille
Déclarant 1 : Date de naissance	Nb personne charge
Déclarant 2 : Nom	Revenu brut global
Déclarant 2 : Nom de naissance	Revenu imposable
Déclarant 2 : Prénoms	Revenu fiscal de référence
Déclarant 2 : Date de naissance	Foyer fiscal année
	Foyer fiscal adresse
	Année impôt
	Année revenu

Article 3 : Les conditions générales d'utilisation de l'API Impôt particulier, annexées à la présente délibération, sont approuvées.

Article 4 : le maire est autorisé à signer les actes afférents aux habilitations.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. Modification du règlement intérieur des inscriptions et facturations des activités municipales.

Article 1^{er} : Le règlement intérieur des inscriptions et facturations des activités municipales modifié est approuvé.

Article 2 : Le règlement intérieur des inscriptions et facturations des activités municipales modifié s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2023.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. Passation du marché de travaux pour la réalisation de la future production de froid pour la patinoire et la mise en œuvre de la récupération de la chaleur fatale.

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à souscrire un marché de travaux pour la réalisation de la future production de froid pour la patinoire et la mise en œuvre de la récupération de la chaleur fatale, d'un montant estimé de 1,8 Millions d'€uros H.T.

Article 2 : Le Maire est autorisé à lancer les procédures correspondantes.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer l'ensemble des actes relatifs à ce marché.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. Piscine et patinoire municipales - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure.

Article 1^{er} : Le principe de la délégation de service public de la piscine et de la patinoire municipales est approuvé sur la base des orientations fixées au rapport en annexe et dans le cadre d'une convention d'une durée maximum de cinq ans.

Article 2 : Le Maire est autorisé à lancer la consultation correspondante.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Attribution du Prix Initiative Handicap et actualisation du règlement.

Article 1^{er} : Les modifications au règlement intérieur du Prix initiative handicap, figurant dans l'annexe ci-jointe, sont approuvées.

Article 2 : Le Prix Initiative Handicap pour l'année 2022 est attribué aux porteurs de projets suivants :

- 5000€ pour le projet du CAMSP « Augustin, les premiers pas vers la victoire ».
- 5000€ pour le projet de l'association ACBB le tennis de table, un sport pour tous.
- 2500€ pour le projet « MOUVLIB ».

- 2500€ pour le projet du CAJ Jean-Claude Richard.

Article 3 : La dépense correspondante est inscrite au budget 2022, sur le chapitre 925.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 27 logements locatifs sociaux sis à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle ' le passage de Châteaudun ' (dit ' LOT NORD ') à Boulogne-Billancourt.

Article 1^{er} : Le principe d'accorder une subvention de 2 500 000 € à Seine Ouest Habitat et Patrimoine est approuvé. Cette subvention est destinée à la réalisation de 27 logements locatifs sociaux sis angle de la rue d'Aguesseau et passage de Châteaudun (lot Nord) à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de livraison des logements et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention de 2 500 000 €, Seine Ouest Habitat et Patrimoine accorde à la commune un droit de réservation portant sur cinq logements sur ce programme.

Article 2 : L'approbation de la convention de réservation, à passer avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine lors d'un prochain Conseil municipal, conditionnera le versement de la subvention.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 907 du budget.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 14 logements locatifs sociaux sis à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle ' le passage de Châteaudun ' (dit ' LOT SUD ') à Boulogne-Billancourt.

Article 1^{er} : Le principe d'accorder une subvention de 1 630 000 € à Seine Ouest Habitat et Patrimoine est approuvé. Cette subvention est destinée à la réalisation de 14 logements locatifs sociaux sis angle de la rue d'Aguesseau et passage de Châteaudun (lot Sud) à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de livraison des logements et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention de 1 630 000 €, Seine Ouest Habitat et Patrimoine accorde à la commune un droit de réservation portant sur deux logements de ce programme.

Article 2 : L'approbation de la convention de réservation, à passer avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine lors d'un prochain Conseil municipal, conditionnera le versement de la subvention.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 907 du budget.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 18 logements locatifs sociaux sis 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt.

Article 1^{er} : Le principe d'accorder une subvention de 1 415 000 € à Seine Ouest Habitat et Patrimoine est approuvé. Cette subvention est destinée à l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux sis 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de livraison des logements et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention de 1 415 000 €, Seine Ouest Habitat et Patrimoine accorde à la commune un droit de réservation portant sur quatre logements du programme.

Article 2 : L'approbation de la convention de réservation, à passer avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine lors d'un prochain Conseil municipal, conditionnera le versement de la subvention.

Article 3 : Les crédits correspondants seront au chapitre 907 du budget.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la réalisation de travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt

Article 1^{er} : L'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, annexé à la présente délibération, à passer avec la commune de Boulogne-Billancourt pour la réalisation de travaux de de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt, est approuvé.

Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer.

Article 2 : Le coût actualisé des travaux et de maîtrise d'œuvre de la présente opération s'élève à 92 335 € TTC (soit une augmentation de 8 300 € TTC) et sera pris en charge par la ville de Boulogne-Billancourt.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre ... du budget.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés lors de compétitions internationales, européennes ou nationales pour l'année 2022.

Article 1^{er} : Afin de primer les athlètes médaillés lors des derniers Championnats d'Europe, Championnat du Monde ou titrés lors des Championnats de France de leur catégorie, une prime exceptionnelle aux résultats est attribuée à chacun d'entre eux, en fonction de l'annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Ces dépenses sont imputées sur le budget principal au chapitre 924.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés lors de compétitions internationales, européennes ou nationales à compter du 1er janvier 2023.

Article 1 : À compter du 1^{er} Janvier 2023, les primes aux résultats des sportifs de haut-niveau qui ont obtenu un podium en compétitions internationales, européennes ou un titre de champion de France sont fixées et applicables comme décrits dans le règlement en annexe.

Article 2 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal au chapitre 924 des années concernées.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. Dérogation au principe du repos dominical pour l'année 2023

Article 1^{er} : Il est donné un avis favorable à l'ouverture des commerces douze dimanches pour l'année 2023 aux dates et pour les activités suivantes :

- 1- Les dimanches 15 janvier, 12 mars, 16 avril, 11 et 18 juin, 9 et 16 juillet, 17 septembre, 15 et 22 octobre, 3 et 10 décembre 2023 pour la branche d'activité 45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles :

Classe NAF	Type de commerce
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

- 2- Les dimanches 8, 15 et 22 janvier, 25 juin, 2 et 9 juillet, 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023 pour les branches d'activités alimentaires énumérées ci-dessous :

Classe NAF	Type de commerce	Classe NAF	Type de commerce
47 11	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	47-23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
47.19	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	47-24	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
47.21	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	47-29	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
47-22	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé		

- 3- Les dimanches 15 janvier et 22 janvier, 2 et 9 juillet, 3 septembre, 12, 19, 26 novembre, 3, 10, 17 et 24 décembre pour les branches d'activités non alimentaires énumérées ci-dessous :

47-41	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	47-63	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
47-42	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	47-64	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
47-43	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	47-65	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé

47-51	Commerces de détail de textiles en magasin spécialisé	47-71	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
47-52	Commerce de détail de quincaillerie peintures et verres en magasin spécialisé	47-72	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé
47-53	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	47-75	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
47-54	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	47-76	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
47-59	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	47-61	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
46-62	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47-79	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
47-77	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	96.02	Commerce spécialisé dans la coiffure et les soins de beauté
47-78	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé		

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. Cinéma de l'Espace Landowski - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure.

Article 1^{er} : Le principe de la délégation de service public du cinéma Landowski est approuvé sur la base des orientations fixées au rapport en annexe et dans le cadre d'une convention d'une durée maximum de cinq ans.

Article 2 : Le Maire est autorisé à lancer la consultation correspondante.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. Adhésion au Syndicat des scènes publiques (SNSP) et signature du traité avec la SACD (Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD))

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à signer l'adhésion annuelle de la ville de Boulogne-Billancourt au syndicat national des scènes publiques, ainsi que toute reconduction à cette adhésion.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le traité général de représentation avec la société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Article 3 : Les dépenses afférentes seront affectées au chapitre ... du budget de l'exercice concerné et sur l'imputation également concernée.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31. Communication sur les rapports des syndicats intercommunaux et de l'Établissement public

territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2021.

Article unique : Il est pris acte de la communication des rapports d'activités des syndicats intercommunaux suivants : SIGEIF, du SIPPEREC et du SIFUREP ; et de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2021.

La délibération n° 31 prend acte.

32. Communication sur les rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2021

Article unique : Le conseil municipal prend acte des rapports produits par les délégués de service public pour l'année 2021.

La délibération n° 32 prend acte.